

<p><b>Public concerné, nombre,</b></p>	<p>Élève issu de 3<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> EA Élève titulaire du CAPa jardinier paysagiste Élève issu d'une classe de seconde ou première</p>
<p><b>Prérequis, modalités et délai d'accès</b></p>	<p>La formation s'adresse aux élèves sensibles à la nature, aimant être à l'extérieur. Il faut apprécier le contact avec la terre, les végétaux. Elle nécessite une bonne santé physique, une bonne motricité. Le BAC Pro Aménagements Paysagers est accessible aux élèves issus d'une classe de 3<sup>ème</sup>. L'admission est également possible après un CAP, une classe de seconde ou de première. Statut scolaire ou apprenti.</p>
<p><b>Présentation générale (problématique, intérêt)</b></p>	<p>La formation BAC pro aménagements paysagers permet au candidat d'acquérir les savoir-être, savoirs et savoir-faire indispensables à la conduite et à la réalisation d'un chantier. Elle permet au titulaire du diplôme de s'insérer dans la vie active ou de poursuivre ses études</p>
<p><b>Objectifs</b></p>	<p>La formation BAC Pro Aménagements Paysagers prépare à l'entrée dans la vie active : le titulaire de ce bac pro travaille dans une entreprise de travaux paysagers ou au sein du service espaces verts d'une collectivité locale ou d'un syndicat intercommunal.</p> <p>A l'issue de sa formation, le candidat est capable de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Il participe à la conduite du chantier : <ul style="list-style-type: none"> <li>il prépare un chantier avec son supérieur hiérarchique,</li> <li>il organise le chantier en fonction des instructions reçues et des moyens mis à sa disposition,</li> <li>il assure l'exécution des travaux prévus,</li> <li>il utilise, prend soin et entretient en toute sécurité le matériel et les équipements qui lui sont confiés.</li> </ul> </li> <li>Il guide le travail du personnel qui l'assiste dans l'exécution des tâches commandées qu'il maîtrise.</li> <li>Il met en œuvre les différentes techniques ou opérations nécessaires à la réalisation et à l'entretien d'un espace paysager : <ul style="list-style-type: none"> <li>il réalise les travaux de création,</li> <li>il entretient les espaces paysagers.</li> </ul> </li> <li>Il informe son supérieur hiérarchique de l'état d'avancement des travaux et des incidents éventuels, et propose des solutions.</li> <li>Il communique avec les différents partenaires de l'entreprise.</li> <li>Il participe à la vie sociale et professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>il situe son activité dans l'organisation générale de l'entreprise ;</li> <li>il identifie les éléments du droit du travail qui organisent la vie professionnelle</li> <li>il utilise les différents documents de la vie professionnelle et sociale ;</li> <li>il actualise ses connaissances, suit les évolutions technologiques, et fait part des informations collectées.</li> </ul> </li> </ol> <p>les différents partenaires de l'entreprise, les clients et les fournisseurs.</p> <p>Ce sont ces capacités qui sont évaluées tout au long de la formation par la voie des CCF et par les épreuves terminales du BAC Pro.</p>
<p><b>Contenu de la formation</b></p>	<p>La formation se déroule sur 3 ans et en alternance. La première année correspond à la seconde NJPF à l'issue de laquelle, l'élève peut s'orienter vers un Bac Pro Aménagements Paysagers, Forestiers ou Espaces Naturels.</p> <p>A l'issue de l'année de première BAC Pro, les élèves peuvent valider par les CCF un BEPA Travaux Paysagers. En terminale, ils valident les CCF du Bac Professionnel et se préparent aux épreuves terminales du Bac Professionnel</p> <p><b>Seconde Nature Jardin Paysage Forêt</b></p> <p>La formation comprend 18 semaines de présence à la MFR et 19 semaines en milieu professionnel</p> <p>Modules d'enseignement général</p> <p>EG1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde EG2 : Langue et culture étrangères EG3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi EG4 : Culture scientifique et technologique</p> <p>Modules d'enseignement professionnel 3 modules d'enseignement professionnel dont 2 à caractère transversal au secteur et 1 spécialisé.</p> <p>EP1 : Contexte des chantiers d'aménagement EP2 : Travail sur le chantier, opérations d'entretien et utilisation des matériels EP3 : Spécialisation professionnelle - Travaux des aménagements paysagers - Travaux forestiers Activités pluridisciplinaires</p> <p><b>Première et Terminale BAC Pro Aménagement Paysagers</b></p> <p>2 années de formation – 39 semaines à la MFR – 37 semaines de stage en milieu professionnel dont 2 semaines de stage mobilité européenne à l'étranger.</p>

<p><b>Contenu de la formation (Suite)</b></p>	<p>Modules d'enseignement général  MG1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde  MG2 : Langue et culture étrangères  MG3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives et artistiques  MG4 : Culture scientifique et technologique  Modules d'enseignement professionnel  MP1 : Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers  MP2 : Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager  MP3 : Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers  MP4 : Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers  MP5 : Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers  MAP : Module d'adaptation professionnelle  Activités pluridisciplinaires Horaire élève affecté au domaine professionnel  Formation SST  CACES R372 de catégorie 1</p>																				
<p><b>Modalités pédagogiques</b></p>	<p>La formation se déroule selon différents moyens :  - Cours en salles et en extérieurs dans l'enceinte de la MFR  - Travaux pratiques dans l'enceinte de la MFR et en extérieur  - Stage possible en entreprises et services espaces verts, pépinières et entreprises de motoculture  - Cours photocopiés ou manuscrits. Livres de reconnaissance de végétaux, de gestion de chantier et de biologie écologique fournis par la Région Aura.  - Interventions extérieures : MSA,...  - Visites professionnelles : entreprises, jardins,...  - Participation à des projets professionnels : chantier d'entretien, de plantation, de conception suivant les années et les demandes du territoire et les possibilités liées au planning d'alternance</p> <p>Méthodes pédagogiques multiples :  - Active : utilisation de 'Plan d'Études'  - Interrogative et expositive : cours en salle – vécu de stages durant le temps d'accueil et de bilan  - Expérientielle : exercices pratiques, travaux pratiques entretien et création</p> <p>Modalités de formation :  Seconde NJPF : alternance en 18 semaines de 35h en présentiel à la MFR et 19 semaines de 35h en expérientiel en stage  Première et terminale BAC Pro : alternance en 39 semaines de 35h en présentiel à la MFR et 37 semaines de 35h en expérientiel en stage</p>																				
<p><b>Compétences / Capacités professionnelles visées</b></p>	<p>Les diplômes du BEPA et du BAC Pro s'obtiennent grâce à l'évaluation de capacités générales et professionnelles  C1- Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles  C2- Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle  C3- Développer sa motricité  C4- Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques  C5- Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement  C6- Assurer la conduite d'un chantier  C7- Réaliser des interventions d'aménagement végétal  C8- Mettre en place des infrastructures  C9- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers</p>																				
<p><b>Durée</b></p>	<p>Le cycle complet de formation se déroule sur 3 années scolaires et est donc composé de 57 semaines de 35h à la MFR et 56 semaines de 35h en milieu professionnel.  Il est possible de rentrer directement en première après un CAPa, ou sur dérogation.</p>																				
<p><b>Dates</b></p>	<p>Pour les scolaires : rentrée en septembre et fin d'année scolaire fin juin.  Pour les apprentis le contrat peut être signé tout au long de l'année.</p>																				
<p><b>Lieu(x)</b></p>	<p>MFR-CFA de Mauriac - Rue Alphonse Longayroux - 15200 MAURIAC</p>																				
<p><b>Coût annuel</b></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">Formation initiale</th> <th colspan="2">Formation par apprentissage (pas de frais scolaires)</th> </tr> <tr> <th>Classe</th> <th>2<sup>nd</sup>e NJPF</th> <th>Première et Terminale</th> <th>2<sup>nd</sup>e NJPF</th> <th>Première et Terminale</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pension</td> <td>2179 €</td> <td>2433 €</td> <td>1210 €</td> <td>1350 €</td> </tr> <tr> <td>½ pension</td> <td>1703 €</td> <td>1901 €</td> <td>734 €</td> <td>818 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Possibilité de bourses sur critères sociaux, tarifs valables pour l'année scolaire 2024/2025</p>		Formation initiale		Formation par apprentissage (pas de frais scolaires)		Classe	2 <sup>nd</sup> e NJPF	Première et Terminale	2 <sup>nd</sup> e NJPF	Première et Terminale	Pension	2179 €	2433 €	1210 €	1350 €	½ pension	1703 €	1901 €	734 €	818 €
	Formation initiale		Formation par apprentissage (pas de frais scolaires)																		
Classe	2 <sup>nd</sup> e NJPF	Première et Terminale	2 <sup>nd</sup> e NJPF	Première et Terminale																	
Pension	2179 €	2433 €	1210 €	1350 €																	
½ pension	1703 €	1901 €	734 €	818 €																	

<b>Responsable de l'action, Contact</b>	Elisabeth BALADUC - Directrice – 04.71.68.07.23 – <a href="mailto:mfr.mauriac@mfr.asso.fr">mfr.mauriac@mfr.asso.fr</a> Monitrice responsable de la classe de seconde NJPF : Morgane VALADE Monitrice responsable de la classe de Première Bac Pro : Audrey HENNEQUIN Moniteur responsable de la classes de Terminale Bac Pro : Damien FOURNEL
<b>Formateurs, Animateurs et intervenants</b>	La formation est délivrée par des formateurs de la MFR ayant obtenu, ou en cours d'obtention de la certification pédagogique des MFR délivrée par le Centre National Pédagogique. Des professionnels participent aux évaluations des CCF. Des professionnels du sport assurent les cours d'EPS.
<b>Suivi de l'action</b>	Carnet de liaison des élèves 3 Bilans de stage intégrés au carnet de liaison 2 Cahiers de classe détaillant le contenu de formation Convention de stage avec attestation de stage ou contrat d'apprentissage 1 Rencontre Maître de stage/Maître d'apprentissage pour bilan de stage Rencontres avec les familles Accompagnement personnalisé
<b>Évaluation de l'action</b>	<u>BEPA Travaux Paysagers</u> Modalités d'évaluation : contrôle continu en cours de formation (CCF)  <u>BAC Pro Aménagements Paysagers</u> Modalités d'évaluation : contrôle continu en cours de formation (CCF) et épreuves terminales  Enquête de satisfaction et évaluation sur le degré d'acquisition des compétences (tests, examens, fiches d'évaluation, entretiens...) Bilan hebdomadaire. Évaluation des acquis au regard des objectifs attendus.  <i><u>NB</u> : La formation ne peut pas être évaluée sous forme de blocs de compétences</i>
<b>Passerelles et débouchés possibles</b>	CS Arboriste élagueur CS Arrosage intégré CS Constructions paysagères CS Maintenance des terrains de sports et de loisirs BTSA Aménagements paysagers BTSA Production horticole BTSA Technico-commercial  <b>fiches ROME</b> <a href="https://candidat.pole-emploi.fr/marche-du-travail/informationssurunmetier?codeMetier=16069&amp;codeZoneGeographique=15&amp;typeZoneGeographique=DEPARTEMENT">https://candidat.pole-emploi.fr/marche-du-travail/informationssurunmetier?codeMetier=16069&amp;codeZoneGeographique=15&amp;typeZoneGeographique=DEPARTEMENT</a>
<b>Accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap</b>	Selon la demande, des adaptations et des aménagements seront mis en œuvre en fonction des besoins éducatifs particuliers de l'apprenant (plan d'accompagnement personnalisé), sous réserve que la situation de santé de la personne soit stabilisée, de l'absence de contre-indications à l'exercice de la profession et dans la limite d'aménagements raisonnables (loi du 11 février 2005). Cette demande doit nous être précisée lors de l'entretien de recrutement. Nous accompagnons les apprenants pour effectuer leurs démarches auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées). Les salles de classes et le réfectoire ont une accessibilité adaptée mais l'internat et le secrétariat ne sont pas de plain-pied.
<b>Indicateurs de performance</b>	<u>Pour les élèves ayant passé leur diplôme en 2023 :</u> Taux de réussite à l'examen : 84,61 % (11 élèves reçus sur 13) Taux de persévérance : 100 % (13 ont été au bout de la formation sur 13 inscrits en classe de première) Taux d'insertion dans la vie active : 69 % (9 élèves sur 13 se sont insérés dans la vie active à l'issue de leur formation) Taux de poursuite d'études : 31 % (4 élèves sur 13 ont poursuivi leurs études après l'obtention de leurs diplômes)